



## COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

### **Procès-verbal de la séance du Conseil municipal** **du lundi 10 décembre 2007**

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007.
  2. Communications du bureau du Conseil municipal.
  3. Communications du Conseil administratif.
  4. Rapports des Commissions :
    - 4.1 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire concernant la brochure « Mémento pour les familles ». Rapporteur : M. POMATTO
  5. Projets de délibérations :
    - 5.1 Crédit complémentaire de CHF 97'700,75 concernant le plan d'investissement quadriennal 2001-2004 pour l'entretien du réseau routier communal.
    - 5.2 Crédit complémentaire de CHF 736'576,80 relatif à l'école Village, Centre des Loisirs et parking souterrain.
    - 5.3 Crédit complémentaire de CHF 13'854,45 concernant la réfection de la piscine couverte.
    - 5.4 Crédit complémentaire de CHF 60'172,15 concernant la rénovation des installations techniques de la salle communale des Délices et des locaux de sociétés.
    - 5.5 Crédit complémentaire de CHF 35'086.-- concernant l'acquisition et la maintenance de matériel informatique 1999 – 2004.
  6. Propositions du Conseil administratif :
  7. Route des Nations et autres grands travaux.
  8. Questions :
    - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
    - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
  9. Propositions des Conseillers municipaux.
    - 9.1 Nomination de deux délégués du Conseil municipal au Judo Club Grand-Saconnex.
  10. Motions.
  11. Résolutions.
  12. Communications et divers.
- HUIS CLOS.
13. Naturalisations (4 dossiers).
  14. Approbation des procès-verbaux des « Toutes Commissions Réunies » des 24 septembre et 2 octobre 2007.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) – Laurence BURKHALTER (GAG) – Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) – – Pierre ECKERT (VERTS) - Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, Président (LIB) – Peta GIROD

(PDC)

– Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT

(PDC)

– Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) –Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG) - Eric STEINER, Vice-Président (RAD) — Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,  
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,  
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusés :

Mme Josepha CHEVALLAZ (LIB)  
MM. Julien MOURET (PS) - Marc TISSOT (PDC)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

**1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2007**

Page 72 – Point 6.1 : M. PLEE signale qu'il faut inverser la phrase concernant le Cap. TISSOT, à savoir : « après avoir nommé le commandant TISSOT au grade de Capitaine ... ».

Mme MAMIN-TISSOT relève qu'il faut plutôt dire « après avoir nommé le 1<sup>er</sup> Lieutenant TISSOT au grade de capitaine », car commandant n'est pas un grade.

Page 79 – 5<sup>e</sup> paragraphe : M. POMATTO souhaite que l'on rajoute la précision qu'il avait faite lors de la séance, soit : « l'échelle des traitements de l'Etat de Genève est disponible sur Internet et il est également possible de savoir combien gagnent certains employés ».

**Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Représentations du bureau :

17 novembre : Soirée des Tambours du Lion  
22 novembre : Vernissages du Grand Salon des santons de Provence et du Salon de la bougie.  
7 décembre : Soirée de la Sainte-Barbe, avec la nomination du Cdt. Daniel TISSOT au grade de Capitaine.

Dates à retenir :

- Mardi 11 décembre 2007 : Cortège de l'Escalade, dont le départ depuis l'école du Pommier sera donné à 18h45.
- Lundi 17 décembre 2007 : Soirée des jetons de présence à la Ferme Sarasin.
- Jedi 20 décembre 2007 : Noël des Aînés à Palexpo.
- Vendredi 11 janvier 2008 : Vœux à la population à la salle communale des Délices.
- 23 janvier et le 2 avril 2008 : Soirées organisées par l'ACG, avec différentes thématiques pour les Conseillers municipaux, à Uni-Dufour et Uni-Mail.

Communications :

Le Président informe que le bureau s'est réuni à plusieurs reprises pour la révision du règlement du Conseil municipal. Une dernière séance est prévue en janvier 2008, à la suite de laquelle il pourra présenter au Conseil municipal les modifications et améliorations apportées à ce règlement.

Le Président signale que les procès-verbaux de trois Commissions (sociale et parascolaire, sécurité, police et bâtiments et emplacements communaux) ont été rédigés sur la base d'enregistrements. D'après Mme CATILLAZ, cette méthode fonctionne très bien et elle en est satisfaite. Cela lui permet de ne pas être obligatoirement présente lors des séances de Commissions.

Courriers reçus :

- M. CUDRE donne lecture du courrier de M. Jean-Bernard ERNI qui annonce sa démission du Conseil municipal au 31 décembre 2007 (*annexe 1*). Cette décision est motivée par le fait qu'il suivra une formation professionnelle d'une durée de deux ans.

Au nom du Conseil municipal, le Président souhaite à M. ERNI une bonne suite dans sa carrière professionnelle et l'invite à venir de temps en temps sur les bancs du public lors des séances plénières. Il le remercie pour son engagement et sa participation à la vie communale.

L'assemblée applaudit.

- M. STEINER donne lecture du courrier de l'ASAP du 9 novembre 2007 concernant un Agora Espace et un « Chalet à Nico » (*annexe 2*).

M. PLEE remercie l'ASAP pour ses intéressantes propositions, qui complètent le projet relatif à l'image directrice de la zone nord du Pommier, traitée par la Commission des bâtiments et emplacements communaux. Le Conseil administratif recevra les représentants de l'ASAP pour examiner ce projet.

M. BALMER relève qu'en sa qualité de Président de la Commission sécurité, police, il a eu une discussion cet été avec M. PLEE et les TSHM. Les « chalets à Nico » étaient une des pistes évoquées pour que les jeunes puissent se réapproprier leur territoire.

- M. CUDRE donne lecture du courrier de la FLAGS du 14 novembre 2007, concernant la mobilité au Grand-Saconnex (*annexe 3*).

M. COMTE va recevoir les représentants de la FLAGS pour clarifier quelques points du document annexé. Celui-ci sera ensuite transmis à la Commission routes, circulation, mobilité.

- M. STEINER donne lecture du courrier de l'ASAP du 21 novembre 2007, concernant les projets d'Eco-Points au Pommier (*annexe 4*).

M. COMTE rappelle que les Eco-Points en question seront étudiés par la Commission environnement, le 28 janvier 2008. Cette dernière décidera dans quelle mesure elle souhaite auditionner l'ASAP.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

M. ECKERT confirme les propos de M. COMTE et pense qu'il serait judicieux de recevoir l'ASAP. Les considérations déjà faites par les Commissions ad hoc Pommier et urbanisme seront également intégrées dans l'étude de ce dossier.

**3. Communications du Conseil administratif**

**Communications de Mme BÖHLER :**

Personnel :

M. Jean-Pierre CHAPPUIS a subi une intervention chirurgicale la semaine dernière. Tout s'est très bien passé et il sera certainement de retour en début d'année prochaine.

Parkings à proximité de l'aéroport :

Pour faire suite à la demande de Mme JEANDET, un plan des parkings précités a été envoyé à tous les Conseillers municipaux. Ne figurent pas sur ce plan les parkings P47 et P49, situés en face de Du Pont de Nemours ainsi que le P48, qui est utilisé pour le parcage des avions.

Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2008 :

Pour répondre à la question de M. TISSOT posée lors de la dernière séance, Mme BÖHLER présente le tableau expliquant le montant mentionné dans ce rapport, relatif à la rétrocession aux communes françaises (*annexe 4*).

Organigramme :

Le nouvel organigramme, valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, est présenté aux Conseillers municipaux et sera joint au procès-verbal (*annexe 5*).

Elle rappelle qu'une annonce a paru dernièrement pour un concierge à l'école de la Tour. En effet, M. et Mme MOTTET prendront leur retraite à fin février 2008. Le poste de Mme MOTTET n'est pas repourvu en tant que tel mais une personne sera engagée pour seconder Mme BARRAL dans la gestion des bâtiments.

La masse salariale telle que votée lors du dernier Conseil municipal n'est pas augmentée.

Programme des Nations unies pour le développement :

Le 7 décembre dernier, le Conseil administratif a participé à la plantation d'un magnifique magnolia dans le parc du Château, dans le cadre du programme des Nations Unies pour le développement, qui comprend entre autres la plantation d'un milliard d'arbres dans le monde en 2007. Des informations complémentaires sur ce programme peuvent être consultées sur le site [www.unep.org](http://www.unep.org).

Ce magnolia a été planté par les élèves d'une classe de 5P de l'école du Pommier ainsi que par plusieurs élèves de l'Ecole internationale, qui a elle-même planté quatre ou cinq arbres devant son bâtiment.

TSHM :

La FASe a trouvé la personne qui travaillera avec M. Emile NOBS, prénommée Catherine. Elle débutera ses activités sur la commune au début du mois de janvier 2008 et les Conseillers municipaux auront l'occasion de la rencontrer.

10 décembre - Journée internationale des droits de l'homme :

Mme BÖHLER rappelle que la déclaration universelle des droits de l'homme a été signée il y a cinquante-neuf ans aujourd'hui. Elle propose d'avoir une pensée pour ceux qui n'ont pas la chance de profiter d'une démocratie libre et spécialement pour les personnes qui vivent aujourd'hui en Birmanie et qui n'ont plus de liberté du tout.

**Communications de M. PLEE :**

Sécurité :

Les ASM ont signalé le cambriolage d'une station-service, l'enlèvement d'un véhicule non-immatriculé à la rue Gardiol ainsi qu'un individu sans domicile fixe qui dormait sous le cèdre dans le parc des Délices.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Si tous les problèmes techniques sont résolus, toutes les caméras de vidéosurveillance devraient être mises en fonction le 12 décembre prochain.

Nouvelle école sur la commune :

M. PLEE a le plaisir d'annoncer qu'il a participé, samedi dernier, à la dédicace d'une nouvelle école, qui a ouvert ses portes depuis le mois de septembre. Il s'agit de l'école chrétienne Timothée, dont la principale base se situe à Onex. Faute de locaux à Onex, cette école occupe les locaux de Scoubidou, au 18a, chemin Fr.-Lehmann. 45 élèves sont répartis de la 1<sup>e</sup> enfantine à la 8<sup>e</sup> du cycle d'orientation. L'année prochaine, une 9<sup>e</sup> année du C.O. sera mise en activité.

Régio-Nage :

Il rappelle qu'à l'époque, un crédit d'étude de CHF 150'000.-- avait été voté pour l'extension du centre sportif. Quatre bureaux d'architectes ont été mandatés pour ces études. Depuis lors, l'Association Régio-Nage s'est constituée et compte plus de sept-cent quarante membres. Son but est de promouvoir la réalisation d'une piscine couverte olympique dans la région comprise entre l'aéroport de Genève, Nyon et Gex.

La piscine du Pommier n'a pas été oubliée mais son coût d'environ 14 ou 15 millions ainsi que les coûts induits relatifs à son entretien et à son exploitation qui dépassent le million, ont conduit la commune à se pencher sur un projet qui pourrait être mené à plusieurs communes.

M. PLEE présente à l'écran les deux projets de faisabilité retenus après de nombreuses séances des communes de la rive droite du lac et des réunions de la Commission sportive, soit l'un à la Bécassière à Versoix et l'autre au Centre sportif du Blanché (*annexe 6*).

Il précise encore qu'il est possible d'obtenir des subventions fédérales mais qu'une seule subvention sera versée pour toute la Suisse romande. Vidy, dans le canton de Vaud, s'annonce un concurrent de choix car il a des vellétés de construire tout un complexe de piscines couvertes.

Il rappelle également que le projet de la route des Nations pourra modifier considérablement l'extension du Centre sportif, selon que la tranchée sera couverte ou non.

Les communes de la rive droite du lac vont examiner le document et faire part de leurs réflexions. Une synthèse en sera faite et les coûts seront affinés. Toutefois, les communes de Versoix et du Grand-Saconnex ne vont pas continuer à poursuivre des études sans la participation des autres communes de la rive droite. Celles-ci doivent donc se prononcer sur d'éventuels investissements pour poursuivre ces études.

A la question de M. FAVRE, M. PLEE indique que les communes devront faire part de leurs réflexions à fin mars 2008.

M. BALMER constate que les plans du DCTI et des architectes ne montrent pas le même tracé de la route des Nations. S'il a bien compris, l'hypothèse de l'implantation d'une piscine olympique part du principe que la tranchée sera couverte.

M. PLEE confirme que la commune veut que la tranchée soit couverte le plus loin possible. Si cela ne devait pas être le cas, beaucoup de terrain serait gaspillé.

A la question de Mme GIROD, M. PLEE explique que le crédit d'étude de CHF 150'000.-- était destiné essentiellement à l'extension du centre sportif. A l'époque, il n'était pas question d'une piscine olympique. Toutefois, ce montant n'ayant pas été complètement dépensé, la commune a profité de continuer l'étude pour une piscine avec l'argent qui restait.

Mme BÖHLER précise que Versoix a participé à la partie de l'étude qui la concerne.

M. ECKERT demande comment les coûts seront partagés. Si la piscine se fait au Grand-Saconnex, quelles sont les communes qui y participeraient ? Même question concernant Versoix. Un appel d'offres sera-t-il lancé ?

M. PLEE indique que du côté de Versoix, il y aura plutôt un intérêt des communes vaudoises. Du côté du Grand-Saconnex, si la Ville de Genève acceptait un partenariat, cela pourrait éventuellement aider, mais également Palexpo, l'aéroport, certaines organisations internationales.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Mme BÖHLER relève qu'il faut que ce projet soit intercommunal pour avoir droit à la subvention fédérale. Il est exclu que Le Grand-Saconnex se lance tout seul.

M. MARGUET demande quel sera le coût de fonctionnement de ce nouveau complexe et le pourquoi d'une garderie supplémentaire au Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER fait la différence entre garderie et crèche. La garderie serait privée, l'idée étant d'offrir la possibilité aux mamans d'aller faire du sport en laissant leurs enfants au même endroit.

Quant aux coûts de fonctionnements, ils seraient partagés entre toutes les communes participantes. La méthode de répartition est encore à déterminer car plusieurs paramètres entrent en ligne de compte.

M. POMATTO relève que toute la partie internationale est habituée à se rendre à Varembeé. Est-ce que ces gens se déplaceront à Versoix ?

M. PLEE explique que Varembeé est suroccupé à l'heure actuelle. Toutefois, l'étude n'a pas été faite par rapport aux gens qui s'y rendent mais plutôt dans quelle mesure le coût serait jouable pour les saconnésiens et si ces derniers auront l'envie d'aller à Versoix. Les classes saconnésiennes pourraient s'y rendre en 10 à 12 minutes en minibus. Si la commune se lance dans le jeu de l'intercommunalité, elle doit le jouer jusqu'au bout et ne pas se dire que si cette piscine se fait à Versoix, elle laisse tomber.

**Communications de M. COMTE :**

Journée des droits de l'homme :

Cette journée est l'occasion d'avoir une pensée pour les journalistes et militants pour la démocratie au Vietnam qui ont été récemment arrêtés dans ce pays. Ces gens sont proches des saconnésiens qui les connaissent bien. La liste des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme est malheureusement encore beaucoup trop longue.

Transports et mobilité :

M. COMTE donne lecture de l'article de presse concernant l'évolution des lignes dans le secteur de l'aéroport. « *Le parcours de la ligne 5 est prolongé jusqu'à l'aéroport de Genève-Cointrin et donne un accès direct entre Palexpo et l'aéroport, à raison d'une course sur deux et toutes courses dès 20h00. En parallèle, le parcours de la ligne 23 entre l'aéroport et le fret est supprimé. Les voyageurs qui souhaitent se rendre au fret opteront pour la ligne 28.* »

Concernant la ligne 53, les TPG ont rendu une première évaluation de son fonctionnement. *« Temps de parcours : en abandonnant le passage par l'Ancienne-Route et la route de Ferney pour traverser le village du Grand-Saconnex, une interrogation résidait dans le risque de perdre plus de temps dans les bouchons des heures de pointes à l'approche de la place Carantec, plutôt que de rester sur l'ancien tracé. Il est constaté, avant l'hiver, que les temps calculés sont corrects et la ligne ne circule pas avec des retards chroniques.*

*Correspondance à Machéry avec les lignes V et Z : les temps de parcours étant corrects, nous ne constatons pas de problème avec les correspondances à Machéry.*

*Comportement des clients : les TPG ont effectué des comptages de passagers sur la ligne 53 durant les journées du 1<sup>er</sup> au 20 octobre 2007. Il est constaté que les mouvements des élèves se rendant à André-Chavannes et repartant le soir sont prépondérants. Des mouvements plus faibles mais réguliers sont constatés en sortie de ville le matin et les mêmes au retour le soir. Il y a plus d'élèves sortant de ville qu'entrant. Les arrêts Grand-Saconnex-Mairie et Grand-Saconnex-Place sont d'un haut niveau de fréquentation durant les heures scolaires mais aussi en cours de journée, en direction du Bouchet.*

*Conclusion : Ce premier bilan succinct montre l'appropriation de cette ligne par les clients et en particulier par les élèves de la ligne V. Ni les conducteurs, ni les TPG n'ont reçu de plaintes suite à l'abandon de la desserte de l'EMS en bas de l'Ancienne-Route ».*

M. COMTE relève que cette dernière phrase n'est pas correcte. Les TPG devraient se rappeler qu'ils ont reçu une pétition à laquelle ils ont répondu très officiellement et à laquelle le Conseil administratif a donné suite en demandant un sondage dans le cadre de l'EMS, auquel trois personnes ont répondu.

Un bilan plus important à la fin de l'année d'exploitation sera fait par les TPG avec des comptages plus précis et d'autres considérations.

Domaine public et éclairage public :

Le Conseil administratif a confirmé la commande des travaux pour un éclairage entre le chemin du Jonc et le Lumion, sur la base d'un nouveau devis. Il attend encore l'accord formel du propriétaire pour pouvoir commencer ces travaux.

Des contacts informels ont eu lieu entre la Poste, l'Administration communale et le Conseil administratif. La Poste a évoqué un déplacement éventuel de son agence au Pommier, en face du bâtiment de la Migros.

Routes :

Concernant la dangerosité du passage-piétons au chemin E.-Sarasin, à la hauteur du magasin Denner, une demande formelle a été envoyée à l'OCM pour l'aménagement d'un îlot, à titre provisoire durant une année.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **4.1 Rapport d'information de la Commission sociale et parascolaire concernant la brochure « Mémento pour les familles ».**

M. POMATTO donne lecture de son rapport.

#### **5. PROJETS DE DELIBERATIONS :**

##### **5.1 Crédit complémentaire de CHF 97'700,75 concernant le plan d'investissement quadriennal 2001-2004 pour l'entretien du réseau routier communal.**

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » et 2 voix « contre ».

En préambule, Mme BÖHLER rappelle qu'il faut deux années blanches (aucune facture pendant deux ans), avant de pouvoir boucler un crédit. De plus, dans certains cas, des montants sont remboursés à la commune, comme pour l'école Village par exemple, où la commune a eu gain de cause lors du litige qui l'opposait aux architectes, ou lors de l'octroi de subventions, mais il n'en est pas fait mention dans les délibérations.

Mme BÖHLER explique que ce dépassement correspond à des travaux faits au chemin des Fins. Entre le moment où le devis a été établi et les travaux réalisés, il y a eu une dégradation de la chaussée due à une forte augmentation de trafic et à de mauvaises conditions climatiques. La commune n'était pas propriétaire du chemin et il a fallu un certain temps pour obtenir les signatures de tous les copropriétaires afin qu'il lui soit remis et qu'elle puisse commencer les travaux.

M. ECKERT relève que bien que ces dépassements aient effectivement été présentés à la Commission des finances, certaines questions sont restées sans réponse. Il ne sait plus exactement quelles questions ont été posées mais il pense qu'il serait judicieux de renvoyer ces dépassements en Commission des finances avant de les voter.

M. MARGUET, bien qu'il ait donné son accord pour présenter ces délibérations, a par la suite constaté que toutes les réponses n'avaient pas été données. Il est donc favorable à les renvoyer en Commission.

Mme BÖHLER indique que pour certains points, des explications détaillées ont été fournies, comme pour le chemin des Fins. Par ailleurs, des explications complémentaires vont être données ce soir.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Après une petite discussion, le Président lève la séance pendant 5 minutes afin que Mme BÖHLER puisse donner des explications aux membres de la Commission des finances et qu'ils se prononcent sur un renvoi ou non de ces boucllements de crédits.

A la reprise de séance, M. MARGUET informe que la Commission a obtenu les explications nécessaires et propose de voter ces boucllements de crédit ce soir.

M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 18 voix « pour » et 3 abstentions,**

1. *d'accepter le coût définitif du plan d'entretien du réseau routier communal pour la période des années 2001 à 2004, de CHF 497'700,75, supérieur de CHF 97'700,75 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 97'700,75 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 décembre 2000, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 62.331 de 2007 à 2011,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.2 Crédit complémentaire de CHF 736'576,80 relatif à l'école Village, Centre des Loisirs et parking souterrain.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité 19 voix « pour » et 2 abstentions.

Mme BÖHLER rappelle qu'il y a eu d'importants problèmes de façades, qui se sont révélés par le détachement des pierres naturelles. Des moyens conséquents ont été mis en œuvre par la commune, par l'intermédiaire d'experts et de conseillers juridiques, afin d'éviter tout accident et obtenir réparation des dommages.

Ces travaux de réfection ont été effectués durant le printemps et l'été 2000. La responsabilité des entreprises et du bureau d'architectes ayant été démontrée, la commune a obtenu gain de cause auprès des tribunaux et les coûts engendrés par ces défauts lui ont été remboursés, pour un montant de CHF 475'000.--.

Par ailleurs, des travaux complémentaires ont été entrepris à la demande du Conseil municipal, notamment la fourniture et la pose de stores, l'installation de systèmes électriques sur les lanterneaux, etc...

Elle rappelle également que la commune a reçu une subvention fédérale de CHF 140'000.-- pour l'isolation thermique ainsi que CHF 12'000.-- de la Protection civile.

M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 18 voix « pour » et 3 abstentions,**

1. *d'accepter le coût définitif pour la réalisation de l'école Village, du Centre de loisirs et du parking souterrain de CHF 14'776'576.80, supérieur de 736'576,80 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 736'576,80 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 1<sup>er</sup> juin 1992, au moyen de 16 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 21.331 de 2007 à 2022,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.3 Crédit complémentaire de CHF 13'854,45 concernant la réfection de la piscine couverte.

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » et 2 abstentions.

Mme BÖHLER explique que ce dépassement concerne une décoration picturale des nombreux parements en béton gris qui enveloppaient le cheminement d'accès à l'entrée de la piscine. Des étudiants de l'école des Beaux-Arts ont ainsi participé à la création d'un thème décoratif grandeur nature. Les projets présentés ont été soumis à l'approbation d'un jury qui a retenu le thème des animaux marins. Les travaux ont ensuite été réalisés par une entreprise spécialisée. Ils n'étaient pas prévus dans le crédit de base.

Mme BÖHLER ne comprend pas très bien pourquoi ces travaux n'ont pas été payés par le Fonds de décoration, mais ce dossier datant de 2000, personne n'a pu lui fournir une réponse et elle n'a rien trouvé dans les procès-verbaux dudit Fonds.

M. MARGUET est pratiquement certain que ces travaux ont été discutés et approuvés par le Fonds de décoration.

M. BALMER constate que de 2000 à 2007, cela fait bien plus que deux années blanches.

Mme JEANDET demande s'il est possible de prendre ce dépassement dans le Fonds décoration.

Mme BÖHLER indique qu'il faut l'accord du Fonds de décoration.

M. STEINER pense que c'est possible mais il ne faut pas oublier que la facture est payée depuis sept ans. Il ne voit donc pas l'intérêt à prendre ce montant du Fonds de décoration pour le remettre dans les comptes de la commune. Il ne s'agit que d'un artifice comptable.

Mme BÖHLER annonce que de toute façon, cette fresque devra être rénovée et que cette fois, le Fonds de décoration sera mis à contribution.

M. BALMER abonde dans le sens de Mme JEANDET. Ce n'est pas parce qu'il y a eu une erreur à l'époque qu'il n'est pas possible d'imputer ce dépassement au Fonds de décoration. Il faut simplement que ce dernier avalise cette décision.

M. POMATTO aimerait savoir si un pourcentage avait été versé au Fonds de décoration lors de la rénovation de la piscine. Si tel n'est pas le cas, il ne voit pas pourquoi ledit Fonds devrait payer pour cette fresque.

M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

**par 8 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 abstentions,**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

1. *d'accepter le coût définitif pour la réfection de la piscine couverte de CHF 1'334'854,45, supérieur de CHF 13'854,45 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 13'854,45 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 juin 1997, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous le poste 34.331 en 2007.*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

***Cette délibération est donc refusée et renvoyée au Fonds de décoration communal.***

5.4 Crédit complémentaire de CHF 60'172,15 concernant la rénovation des installations techniques de la salle communale des Délices et des locaux de sociétés.

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » et 2 abstentions.

Mme BÖHLER explique que ce dépassement provient du fait que le bureau d'ingénieurs a fait une erreur dans les estimations des montants d'appareils de ventilation et des installations de ventilation. Par ailleurs, un complément de barrière a été demandé autour des échafaudages par l'inspection des chantiers.

La parole n'étant pas demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
*sur proposition du Conseil administratif*

**décide**

***par 15 voix « pour » et 6 abstentions,***

1. *d'accepter le coût définitif pour la rénovation des installations techniques de la salle communale des Délices et des locaux de société de CHF 790'172,15, supérieur de CHF 60'172,15 à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 60'172,15 pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 17 juin 2002, au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 08.331 de 2007 à en 2012.*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.5 Crédit complémentaire de CHF 35'086.-- concernant l'acquisition et la maintenance de matériel informatique 1999 – 2004.

L'entrée en matière est acceptée par 19 voix « pour » et 2 abstentions.

Mme BÖHLER indique qu'il a fallu acheter deux serveurs, l'un pour CHF 19'000.-- et l'autre pour CHF 9'500.--, ainsi qu'un programme pour la gestion du personnel et l'équipement pour de nouveaux postes de travail.

M. ECKERT se demande si des pannes entrent dans le budget d'acquisition et de maintenance de matériel et si cela ne devrait pas être pris sur le budget ordinaire. Il n'arrive pas à répondre à cette question.

Mme BÖHLER explique qu'il n'est pas possible d'attendre lorsqu'un serveur tombe en panne pour le remplacer. De plus, il lui aurait certainement été reproché de mettre ce montant au budget alors qu'il existe un crédit concernant l'acquisition et la maintenance du matériel informatique. Cela n'aurait pas été très logique.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
sur proposition du Conseil administratif

**décide**

**par 14 voix « pour », 4 voix « contre » et 3 abstentions,**

1. *d'accepter le coût définitif pour l'acquisition et la maintenance du matériel informatique pour la période des années 1999 à 2004, de CHF 215'086.--, supérieur de CHF 35'086.-- à l'estimation,*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 35'086.-- pour couvrir ce dépassement,*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 décembre 1998, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous le poste 331.05 en 2007,*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

Néant.

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :**

M. COMTE explique que suite à une intervention bienvenue et pertinente d'un des membres du Conseil municipal, le Conseil administratif a écrit à M. Mark MULLER, Conseiller d'Etat, pour s'offusquer du fait que les études d'impact ne seraient pas rendues publiques, comme promis, avant le dépôt de l'autorisation de construire. Il a profité de ce courrier pour demander un rendez-vous. Suite à la réponse de ce jour de M. MULLER, le rendez-vous obtenu n'est pas suffisamment proche pour en tenir compte.

Le Conseil administratif a également écrit un courrier au nouveau Président de la Commission des travaux du Grand Conseil pour demander un rendez-vous.

Enfin, à l'initiative du groupe radical du Grand Conseil, en la personne de M. JEANNERAT, Député, une interpellation urgente écrite a été déposée le 29 novembre dernier au Grand Conseil. M. COMTE en donne lecture :

*« Absence de consultation du projet de construction du tunnel des Nations au Grand-Saconnex : En février 2005, le Grand Conseil a voté le projet de loi 8757A ouvrant un crédit d'étude de plus de cinq millions de francs pour le projet de construction du tunnel des Nations et pour l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney y relative.*

*Suite à des sollicitations du Conseil administratif de la commune du Grand-Saconnex, les résultats de cette étude ont été présentés en juin dernier. Le réaménagement total de la jonction autoroutière et la construction d'une tranchée ouverte de 9 m. de profondeur et de 44 m. de largeur y sont proposés au pied du village du Grand-Saconnex.*

*Les Autorités de la commune ont pourtant prévu à cet endroit l'extension du centre sportif du Blanché, qui devait être réalisé au-dessus du tunnel des Nations. Cet espace, actuellement classé en zone agricole, est censé demeurer une des dernières zones de verdure de la commune.*

*Quant au portail d'entrée du tunnel le long de l'autoroute, la création d'une zone pour l'artisanat ou l'industrie est envisagée afin de faire tampon avec le quartier résidentiel.*

*Tous ces projets se trouvent dans le plan directeur communal, voté par le Conseil municipal en avril 2006 et approuvé par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2006.*

*Le projet du Département a donc pour conséquence la perte d'une zone d'utilité publique et de verdure mais aussi une augmentation sans commune mesure des nuisances pour les habitants du Grand-Saconnex. Le but du tunnel des Nations est pourtant de les diminuer en faisant passer le trafic sous le village. Au lieu de cela, il est projeté de creuser une balafre monstrueuse où transiteraient des milliers de véhicules par jour sous les fenêtres des habitants.*

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

*Les préoccupations légitimes des Autorités sont restées sans réponse précise jusqu'ici. La question d'une tranchée couverte semble avoir été arbitrairement écartée. Pourtant le Département annonce le dépôt imminent d'une dépose d'autorisation de construire.*

*En outre, aucune procédure d'aménagements n'a été mise en place. Le fait de creuser une route en plein milieu d'une zone agricole ne semble pas non plus faire de souci au Département. Une procédure de déclassement serait opportune, afin que l'opinion de la commune et des habitants du village puisse enfin être prise en compte et que le Grand Conseil puisse statuer sur d'éventuelles oppositions.*

*De plus, les études d'impact du projet manquent. Par ailleurs, une demande de financement pour la part des travaux financés par le canton n'a pas encore été déposée devant le Grand Conseil. C'est d'autant plus surprenant pour un projet dont l'autorisation de construire sera bientôt demandée.*

*De plus, le Département a écarté la question du transfert modale dans cette zone clé où se rejoignent aéroport, gare, frontière et autoroute. Un P+R était pourtant prévu mais a disparu du projet (variante oreille et anneaux). On peut ainsi se poser la question de la réelle volonté du Conseil d'Etat en l'espèce. Veut-il construire un projet vraiment utile pour réduire les nuisances au Grand-Saconnex et pour mieux servir les organisations ou souhaite-t-il recueillir autant d'oppositions que possible contre un projet inique. Si le Conseil d'Etat était défavorable au projet, il ne s'y serait pas pris autrement qu'en proposant un tel projet.*

*Au passage, c'est l'arrivée du tram au Grand-Saconnex qui est retardée.*

*Question : Quelle est la position du Conseil d'Etat ? »*

Réponse : Normalement jeudi prochain, lors de la prochaine séance du Grand-Conseil.

M. COMTE indique encore que le Conseiller administratif a mandaté un conseiller juridique pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette route des Nations.

M. BALMER indique que les habitants de l'est de la commune ont été surpris de voir de l'eau jaillir à la Voie-du-Coin, au chemin des Manons et à la SI Grands Champs Lac. Des forages ont eu lieu et des essais de pompage phréatique sont engagés. Est-ce que la commune est au courant et la population pourrait-elle être informée des aspects « aquatiques » de ce projet ?

Le Président rappelle que lors de la séance « Toutes commissions réunies », il avait été annoncé que des forages allaient être effectués cet été.

M. COMTE confirme que le Département avait prévenu qu'il y aurait des sondages. Le résultat de ceux-ci n'a pas été communiqué.

M. BALMER signale que les ouvriers lui ont expliqué que le projet est de pomper de l'eau du côté de la Voie-du-Coin, de faire des conduites « forcées » pour l'envoyer jusqu'à la SI Grands Champs Lac et d'y envoyer l'eau dans une autre nappe phréatique. Il serait donc bien de suivre ce dossier de près. Est-ce qu'une station de pompage sera visible, est-ce que tout sera souterrain ? La commune devrait pouvoir suivre ce genre de questions.

L'Etat étant tellement imprévisible, M. BALMER préférerait que la commune se prémunisse de cette imprévisibilité.

M. MARGUET remercie Monsieur le Député JEANNERAT ainsi que la fraction radicale et les personnes qui ont demandé cette interpellation au Grand Conseil, qui fera peut-être bouger les choses.

## **8. QUESTIONS**

### **8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :**

Question de M. MARGUET concernant la pose de panneaux « interdit aux boissons » à la salle du Pommier : M. PLEE informe que toutes les sociétés communales qui utilisent cette salle ont reçu le règlement qui stipule qu'il est interdit de boire ou de manger ailleurs que dans les zones « buvette ». Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de boissons dans les gradins. Si cette situation perdure, des autocollants pourraient être posés partout où cela s'avère nécessaire.

Toutefois, si le service d'ordre n'est pas suffisamment efficace, toutes les interdictions peuvent être bravées. De plus, il a été demandé au « speaker » de faire des annonces régulières durant les matchs de basket.

Question de M. MARGUET sur la possibilité de servir les boissons dans des verres en plastique : M. PLEE indique qu'au prochain match, une tentative sera faite de distribuer les boissons dans des verres en plastique. Si l'expérience est concluante, elle sera appliquée à l'avenir.

Question de Mme AMMANE concernant le nettoyage du socle « Adam et Eve » : M. PLEE explique que la fontaine a été nettoyée à mi-novembre. Il a fallu trois jours pour faire ce travail, à l'aide d'un nettoyeur à haute pression. Il est regrettable de constater que la pollution commence à s'incruster dans le béton, malgré un intense nettoyage fait deux fois par année. De manière plus générale, il s'agira de se pencher à nouveau sur le devenir de cette fontaine, dans le cadre du réaménagement à long terme de cette zone.

Question de M. EYA NCHAMA relative à l'avis du Conseil administratif sur le couvre-feu des enfants : M. PLEE relève que les dispositions actuelles contenues dans le règlement cantonal sur la surveillance des mineurs sont suffisantes. Celles-ci prévoient notamment que les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent rester seuls dehors après minuit, sans motif légitime. Ces dispositions ont été répétées dans le Mémento qui a été diffusé à tous les ménages saconnésiens ainsi qu'aux membres du Conseil municipal. Il est à relever que la police cantonale est la seule habilitée à traiter le cas de ces jeunes. La sécurité municipale intervient pour sa part à titre préventif et peut dénoncer à l'autorité compétente les cas qu'elle rencontre.

Question de M. BALMER concernant la gestion des appartements pour étudiants à la Ferme du Pommier : M. PLEE signale que l'Université de Genève avait été approchée afin d'avoir des renseignements sur les conditions-cadres qui prévalent pour la location de chambres à des étudiants. Cependant, le Conseil administratif a décidé de confier la gestion de cette location à la régie qui gère déjà une partie ce bâtiment.

Question de M. JIMAJA concernant le dossier de l'affectation de la Ferme du Pommier : M. PLEE indique qu'il convient de distinguer l'affectation immédiate de l'affectation à long terme. L'affectation immédiate vise à occuper les locaux de manière rationnelle, économique et d'une façon qui ne prérèterite pas ni ne retarde les travaux qui pourraient être menés une fois que l'affectation à long terme aura été décidée. Cette affectation immédiate des locaux est de la responsabilité du Conseil administratif.

Quant à l'affectation à long terme, elle relève effectivement du Conseil municipal. A ce jour, aucun projet n'a pu lui être proposé par le Conseil administratif, occupé prioritairement par d'autres chantiers d'importance, notamment l'école Place et l'Ancienne-Maire.

Question de M. JIMAJA relative à la mise à jour du site Internet de la commune : Mme BÖHLER indique que ce site est mis à jour plusieurs fois par semaine, en fonction de l'actualité. Malheureusement, un site plus ambitieux nécessite plus de temps pour s'en occuper. Le personnel de la Mairie n'ayant pas augmenté, cette tâche est aujourd'hui faite par du personnel non permanent (une personne en occupation temporaire et – suite à son départ – une personne qui effectue son service civil). Il faut relever toutefois que cette solution n'est pas pérenne.

Question de M. EYA NCHAMA relative aux fréquentes pannes du bus de la ligne 3 : M. COMTE explique que suite au contact téléphonique du 21 novembre qu'il a eu avec M. GANTY des TPG, il s'avère qu'en fonction du chantier du TCMC (Tram Cornavin, Meyrin, CERN), des trolleybus ont dû être remplacés par des bus.

Ceux-ci ont été empruntés aux Transports lausannois durant un mois et demi et sont tombés en panne à plusieurs reprises. Les trolleybus de la ligne 3 circulent à nouveau depuis le 21 novembre. Le chantier susmentionné a subi une forte compression de planification, puisque le TCMC a été mis en service le 9 décembre entre Cornavin et les Avanchets, d'où des complications pour les transports publics genevois.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

Concernant les dépassements de crédit en général, M. STEINER suppose que pour un dépassement de CHF 2,50, il n'y a pas de délibération. Il demande donc à partir de quel montant une délibération est proposée.

Mme JEANDET demande si la commune a prévu de fêter la Présidente du Grand Conseil, Mme Loly BOLAY, qui est non seulement saconnésienne mais qui a également siégé au sein de ce Conseil.

Mme BÖHLER informe que la date du 5 février a été fixée, d'entente avec Mme BOLAY. Elle doit la revoir pour déterminer avec elle ce qu'elle souhaite pour sa fête.

M. CUDRE demande s'il est possible de faire des marquages au sol sur les tronçons à sens unique du chemin Fr.-Lehmann. En effet, un certain nombre de personnes qui ne connaissent pas le quartier, ne trouvant pas de place de stationnement, repartent en sens inverse. Le fléchage au sol permettrait peut-être d'éviter cette situation. Il en va de même près de l'école de la Tour, où les conducteurs ne voient pas qu'ils doivent partir sur la droite et vont sur la gauche.

De plus, quotidiennement, des véhicules venant du chemin Taverney vont directement dans le chemin Fr.-Lehmann. Il y a pourtant bien une signalisation mais il faudrait la renforcer par des marquages au sol.

M. EYA NCHAMA remercie le Conseil administratif pour le Compte rendu administratif 2006. Il aimerait savoir s'il serait possible d'y inscrire, pour la prochaine édition, les bâtiments administratifs et communaux afin que les nouveaux membres du Conseil municipal sachent où ils se trouvent.

M. PLEE explique qu'un document concernant l'ensemble des bâtiments communaux a été distribué à l'ensemble du Conseil municipal.

Le Président précise qu'une visite des bâtiments communaux sera organisée en début d'année prochaine et qu'une carte avec une vue en plan de ces derniers est en cours de réalisation.

M. EYA NCHAMA revient sur l'organigramme présenté par Mme BÖHLER en début de séance. Le Conseil municipal se situe en dessous à droite du Conseil administratif alors qu'il est en fait la plus haute autorité de la commune. Il souhaiterait donc le voir figurer en haut au centre de l'organigramme, en dessus du Conseil administratif.

Mme BÖHLER en prend bonne note.

M. BALMER informe qu'il a reçu cet après-midi un premier envoi de la commune avec le Compte rendu administratif 2006, ainsi qu'une deuxième enveloppe le même jour avec le même document, mais cette fois avec deux cartes de compliment. Il demande s'il est possible que l'administration gère mieux ses fichiers afin que les envois ne soient pas faits à double.

M. POMATTO relève que dans le document précité, il n'est mentionné que deux des trois membres du Conseil municipal qui sont devenus indépendants.

Mme BÖHLER indique que la troisième personne étant devenue indépendante le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est normal qu'elle n'y soit pas mentionnée puisqu'il s'agit du Compte rendu administratif 2006.

Concernant l'organigramme, M. ECKERT aimerait des précisions sur les rôles du Secrétariat général et de l'Administration.

Mme BÖHLER explique que sous « Secrétariat général », il y a le Secrétaire général et ses deux secrétaires, ainsi que Mme CATILLAZ, secrétaire du Conseil municipal. L'Administration regroupe le service des finances, l'état civil, le service social et la réception.

Mme JEANDET aimerait avoir une précision concernant les courriers adressés au Président du Conseil municipal, à savoir s'ils sont tous lus lors des séances plénières.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Le Président répond par la négative. Certains courriers contiennent des éléments délicats et sont traités par le bureau. Depuis le début de cette législature, un seul courrier n'a pas été lu en séance plénière.

Mme JEANDET relève que l'article 12 du règlement du Conseil municipal stipule que « *les lettres et requêtes à l'adresse du Conseil municipal sont remises au Président, qui en donne connaissance à l'assemblée séance tenante ou à la séance qui suit leur réception* ».

Le Président explique que certaines choses délicates ne sont pas forcément traitées en séance plénière. Le seul courrier qui n'a pas été transmis au Conseil municipal lui a été adressé personnellement à son domicile pour des raisons évidentes. Le bureau a souhaité obtenir la réponse du Conseil administratif avant de répondre à cette personne.

M. JIMAJA aimerait obtenir des explications concernant ce courrier à huis clos.

M. EYA NCHAMA relève que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'état civil regroupera les communes du Grand-Saconnex, de Collex-Bossy, de Bellevue, de Genthod et de Pregny-Chambésy en un seul arrondissement. Il demande si Versoix va devoir rejoindre d'autres communes.

Mme BÖHLER informe que M. MOUTINOT souhaite le regroupement, le plus rapidement possible, de toutes les communes en trois arrondissements, dont celui indiqué par M. EYA NCHAMA qui comprendrait Versoix. Elle pense donc que cette commune va être obligée, tôt ou tard, de rejoindre cet arrondissement.

M. EYA NCHAMA demande qui a élaboré et approuvé le plan des degrés de sensibilité au bruit.

M. COMTE explique que ce plan a été soumis par le Conseil municipal à la Commission de l'environnement, qui a présenté un rapport. Celui-ci a été voté et le plan a été accepté par le Conseil municipal dernièrement.

Mme AMMANE souhaiterait que quelque chose soit fait pour que la température de la salle soit acceptable. Il y a un moment, il faisait beaucoup trop chaud et maintenant, il fait froid !

M. MARGUET a entendu une émission radiophonique concernant le crédit complémentaire pour la finition du stade de Genève qui serait pris dans le Fonds d'équipement communal. Il semblerait que les communes n'aient rien à dire à ce sujet mais il aimerait savoir si ce type de manœuvre est fait avec l'assentiment de l'ACG ou non.

Mme BÖHLER indique que suite à un avis de droit, le comité de l'ACG avait accepté un premier crédit, qui a ensuite été approuvé par l'assemblée de l'ACG. Toutefois, concernant ce deuxième crédit, l'ACG n'en a pas encore fait mention. Elle va se renseigner pour en savoir plus.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir si le Conseil municipal d'une commune a le droit d'aller contre une décision de l'ACG.

Mme BÖHLER explique l'ACG est constituée de magistrats communaux et fait référence à l'article 48 de la LAC.

Mme MAMIN-TISSOT se réfère notamment au transfert de charges de l'Etat par rapport à la caisse de retraite des pompiers.

Mme BÖHLER rappelle qu'au mois d'avril-mai 2006, il a été question du transfert de charges aux communes pour environ 80 millions de francs.

Ces transferts concernaient des sommes plus ou moins conséquentes et il est vrai que les magistrats se sont concentrés sur les montants importants. Concernant les pompiers, il a été dit que les communes devraient contribuer à raison de 3 millions de francs à ce Fonds et que cela ne serait plus l'Etat qui verserait ce montant. Ce problème a été mis de côté, le transfert ayant été accepté pour deux ans.

Pour Le Grand-Saconnex, cela représente un montant de CHF 65'000.--, qui a pu être intégré dans le budget. Cela n'est pas le cas pour certaines petites communes qui sont déjà fortement endettées. Les pompiers se sont réveillés, dont M. Olivier LEGERET, ancien commandant du SIS. Dans beaucoup de communes, les députés ont été contactés pour savoir ce qu'il était possible de faire. L'ACG s'est réunie il y a une dizaine de jours et a accepté que cette somme soit couverte par le Fonds d'équipement communal pour les communes qui ont des gros problèmes de budget, ceci pour une année.

Aux dernières nouvelles, il semblerait que la majorité des députés a décidé de ne pas voter cette loi et que l'Etat devra prendre en charge cette dépense comme d'habitude. Le vote aura lieu prochainement.

## **9. PROPOSITIONS**

### **9.1 Nomination de deux délégués au Club de Judo du Grand-Saconnex :**

M. POMATTO, pour le groupe socialiste, propose la candidature de M. EYA NCHAMA.

M. ECKERT, pour les Verts, propose la candidature de M. JIMAJA.

Mme MAMIN-TISSOT, pour le groupe démocrate-chrétien, propose la candidature de Mme GIROD.

Le Président nomme deux scrutateurs : M. ORSINI et M. DETRAZ.

Le Président annonce le résultat du vote :

Bulletins distribués :	22
Bulletins rentrés :	22
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	21
Majorité absolue :	12

**Sont élus : M. EYA NCHAMA avec 16 voix.  
M. JIMAJA avec 16 voix**

Mme GIROD obtient 8 voix.

### **9.2 Autres propositions :**

M. DETRAZ signale que lors du Marché des Mondes du 9 décembre dernier, l'Association Transports et environnement avait organisé un stand de démonstration de vélos avec assistance électrique. Il propose au Conseil administratif de prendre contact avec cette Association pour organiser une demi-journée de présentation de ces vélos, afin que la population saconnésienne puisse voir ce qu'est exactement un vélo avec assistance électrique, voie intermédiaire entre la voiture et le scooter et le vélo ordinaire.

Suite à la proposition de M. ECKERT du 10 septembre 2007, M. PLEE confirme que le rapport concernant l'échange d'électricité entre la commune et les SIG sera traité par la Commission de l'environnement.

M. ECKERT relève qu'il n'a pas obtenu de réponse concernant sa proposition que la commune s'abonne au journal « Le Courrier ».

Le Président rappelle que Mme BÖHLER avait répondu tout de suite en indiquant que l'Administration communale était déjà abonnée à ce journal.

Mme AMMANE revient sur la problématique des feux à la place Carantec, dont la phase verte pour les piétons est trop courte. La semaine dernière, elle-même et un ASM ont pu constater que des enfants se trouvaient encore sur le passage-piétons au moment du démarrage des voitures. Elle propose donc qu'une patrouilleuse scolaire ou un ASM soit présent à cet endroit.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2007

Suite au Conseil municipal du 12 novembre dernier, Mme AMMANE propose au bureau de prévoir une pause de 15 minutes avec du café lorsque l'ordre du jour d'une séance est chargé.

Mme AMMANE propose que les abords de l'école du Village soient nettoyés plus souvent. Aujourd'hui encore, il y avait du verre cassé devant l'entrée de l'école, des canettes dans le préau et de nouveau du vomi.

**10. MOTIONS :**

Néant.

**11. RESOLUTIONS:**

Néant.

**12. COMMUNICATIONS ET DIVERS**

Mme GIROD rappelle le vernissage de la magnifique exposition «Emotions » à la ferme Sarasin, ce vendredi à 18h00.

M. MARGUET informe qu'au mois de novembre, les Foulées saconnésiennes ont entraîné quatre samedis de suite les jeunes de la commune pour la course de l'Escalade, à raison de 20 à 40 enfants par entraînement.

**13. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :**

4 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

**14. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES « TOUTES COMMISSIONS REUNIES »**

Procès-verbal du 24.9.2007 :

**Approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 4 abstentions.**

Procès-verbal du 2.10.2007 :

**Approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions.**

Suite à la discussion à huis clos relative à l'article paru dans la presse concernant la location d'un appartement à la Ferme du Pommier, la lettre de M. POMATTO et la prise de position de M. ECKERT sont jointes au procès-verbal, avec l'accord de ces derniers (*annexes 7 et 8*).

Le Président lève la séance à 0030.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

*Ann. ment.*

CM 10.12.2007  
Annexe 1

Jean-Bernard Erni  
Ch. A. Vilbert 66  
1218 Grand-Sacconnex

COPIE

Commune du Grand-Sacconnex  
A l'attention de Monsieur  
Bertrand FAVRE, Président du  
Conseil municipal  
Route de Colovrex 18  
1218 GRAND-SACCONNEX

Gd..Sacconnex, le 10 novembre 2007

Monsieur le Président,

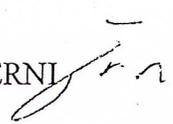
Par la présente, je vous informe avoir pris la décision de cesser ma fonction au sein du conseil municipal, avec effet au 31 décembre 2007.

Ma décision est motivée par une formation supérieure de 2 ans, que j'entreprendrai dans le cadre de mon activité professionnelle.

Je vous remercie de communiquer ce courrier aux membres de votre bureau, et d'en faire lecture, lors du conseil municipal du mois de décembre. Monsieur Michel GONCZY, Secrétaire général me lit en copie.

A tous les membres de ce conseil municipal, à nos trois conseillers administratifs, ainsi qu'aux autres personnes dont j'ai eu le plaisir à rencontrer, je vous souhaite une très bonne continuation dans votre législature.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma lettre, je vous adresse, Monsieur le président, mes plus cordiales salutations.

Jean-Bernard ERNI 

Copie : M. Michel GONCZY



Association  
Secteur  
Attenville  
Pommier

A.S.A.P.

C17 10.12.2007  
Annexe 2

Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 9 novembre 2007

**Président**  
Peta GIROD

**Secrétaire**  
Guy GIROD

**Trésorière**  
Maryline MENETREY

**A.S.A.P.**  
Case Postale 118  
1218 Le Grand-Saconnex

**E-mail**  
info@asap-  
grandsaconnex.ch

**Website**  
www.asap-  
grandsaconnex.ch

Concerne : « Agora Espace » - « Chalet à Nico »

Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Président de la commission culture, sports et loisirs

Suivant les discussions qui se déroulent au sein du Conseil municipal, notre comité et plus particulièrement le groupe « Jeunes », que j'ai le plaisir de présider, a procédé à l'audition de plusieurs adolescents du quartier du Pommier afin de connaître leurs vues sur ce sujet.

Il apparaît que les jeux de balles ont évolués dans un sens plus acrobatique et nécessitent moins d'espace. Par contre les terrains en dur semblent plus appropriés, il permettent d'éviter les imperfections de sols en béton ou les glissades consécutives à la présence d'herbe (surtout si elle est humide).

Idéalement le terrain en question devrait pouvoir être situé sur une aire en dur, avec des buts et un éclairage nocturne permettant des rencontres jusqu'à 22h. Plan-les-Ouates est un bon exemple de mixité d'équipement, (foot et basket).

Il serait bon d'y associer un lieu de restauration simple avec WC comme on le trouve à la place de la mairie de Plan-les Ouates.

Le Chalet à Nico serait disposé à s'installer d'avril à octobre sur la place du Château mais pour autant que des activités ludiques y soient installées. Nico propose un concept multi générationnel qui après quatre années affirme un succès croissant et attire toutes les couches sociales d'un lieu donné.

Pouvons-nous solliciter un rendez-vous avec votre Conseil afin de présenter ces deux concepts destinés à occuper la tranche d'âge des 13 à 18 ans au Grand-Saconnex. Le but étant d'éviter les plaintes des habitants qui ne voient pas d'un bon œil les jeux de ballons contre les murs et les portes des immeubles ainsi qu'à proximité des enfants en bas âges.

En vous remerciant par avance, recevez, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal et Monsieur le Président de la commission culture, sports et loisirs, mes respectueuses salutations.

Stephane Croisier

Président du groupe « Jeunes »

n.a. Rue Sonnex 3 - 1218 Le Grand-Saconnex

**Compte postal**  
CCP 17-651840-1



**F.L.A.G.S.**  
www.flags-geneva.org

Fédération réunissant  
Les Associations de quartier du  
Grand-Saconnex et environs

C17 10.12.2007  
Annexe 3

COPIE

Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

Au Conseil administratif  
Au Président du Conseil municipal  
Au Président de la commission routes,  
circulation, mobilité

Le Grand-Saconnex, 14 novembre 2007

Concerne : Mobilité au Grand-Saconnex

Madame le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratif,  
**Monsieur le Président du Conseil municipal,**  
Monsieur le Président de la commission routes, circulation, mobilité,

Vous trouverez annexé un document qui a été élaboré par l'ensemble des associations membres de FLAGS et notées en marge.

Nous suggérons que les nombreuses propositions fassent l'objet d'une étude complémentaire au plan directeur communal dans le sens où il s'agit de mettre en place des mesures concrètes destinées à ce que les habitants du Grand-Saconnex se réapproprient leur propre réseau routier.

Nous ne demandons rien d'autre que d'appliquer la loi cantonale concernant la hiérarchisation du réseau routier. Tout est là, il n'y a qu'à l'appliquer ... et ceci avec un catalogue de mesures innovantes.

A cet effet, nous aimerions être entendus et vous proposons de participer à l'élaboration des mesures de mobilité proposées.

Dans l'attente de votre prise de position, voire une convocation, nous vous prions de croire, Madame et Messieurs des autorités communales, à nos respectueuses salutations.

Anne Moser, Présidente  
p.a. ch. de l'Erse 8A - 1218 Le Grand-Saconnex

**AICC**  
Elisabeth Jobin  
Elisa.jobin@bluewin.ch

**AJA**  
Philippe Demierre  
aja-info@bluewin.ch

**ARCE**  
Véronique Conconi  
veronique@conconi.ws

**ASAP**  
Peta Girod  
info@asap-grandsaconnex.ch

**RADAR**  
Roland Machenbaum  
machen@dplanet.ch

**Voie-du-Coin**  
Robert Detraz  
Voie-du-Coin 12  
1218 Grand-Saconnex

Annexe : un document intitulé « Mobilité au Grand-Saconnex ; pour que ses habitants se réapproprient leur commune »



Association  
Secteur  
Attenville  
Pommier

A.S.A.P.

CT7 10.12.2007  
Annexe 4

Mairie du Grand-Saconnex  
Route de Colovrex 18  
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, 21 novembre 2007

**Président**

Peta GIROD

**Secrétaire**

Guy GIROD

**Trésorière**

Maryline MENETREY

**A.S.A.P.**

Case Postale 118  
1218 Le Grand-Saconnex

**E-mail**

info@asap-  
grandsaconnex.ch

**Website**

www.asap-  
grandsaconnex.ch

**Compte postal**

CCP 17-651840-1

Concerne : « Eco points au Pommier »  
Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs,  
Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Président de la commission aménagements

Par la présente, le groupe transports et circulation d'ASAP aimerait vous faire part de nos constatations sur le projet de création d'un éco-point à la rue Gardiol en face du mail.

Évidemment, nous supportons la création d'un éco-point car plus il y en a, plus les habitants les utilisent. Dans le cadre du développement durable il faut pouvoir y accéder à pied mais également en voiture (sur le chemin des courses), être installés suffisamment loin des habitations pour éviter les nuisances (bruits, odeur), être clos le soir ou le dimanche et ne pas péjorer l'esthétique du lieu.

Actuellement les résidents de notre quartier utilisent principalement celui de Carantec (facile d'accès) celui du Petit-Saconnex (proche d'un supermarché) et Balexert (proche du parking et commerces). Celui de La Tour est moins fréquenté, car il est difficile d'accès en voiture.

Concernant le projet à la rue Gardiol en face du mail, nous attirons votre attention sur le fait qu'il est situé juste sous des habitations, qu'au niveau esthétique il détruira l'environnement d'espace vert magnifiquement situé devant la Maison des Parlements et leurs salles de conférences, et les véhicules déchargeant risquent de perturber le bon fonctionnement du bus no 3.

Les habitants consultés et ASAP vous proposent deux emplacements qui nous semblent plus appropriés :

**1. A proximité du futur centre commercial au mail du Pommier :**

- bennes intégrées dans un environnement commercial;
- utilisation optimale par les usagers des commerces ainsi que les habitants alentours.

**2. A la Ferme du Pommier (en créant un petit chemin relié à la rue Gardiol):**

- bennes éloignées des habitations ;
- bennes peu visibles de la part des automobilistes en transit (VD et France voisine) ;
- possibilité de fermer l'éco-point les soirs et dimanches ;

ASAP est à votre disposition pour venir vous présenter ces deux projets et relayer les propos recueillis auprès des habitants et dont les principaux sont décrits ci-dessus.

Recevez, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Monsieur le Président du Conseil municipal et Monsieur le Président de la commission aménagement, mes respectueuses salutations.

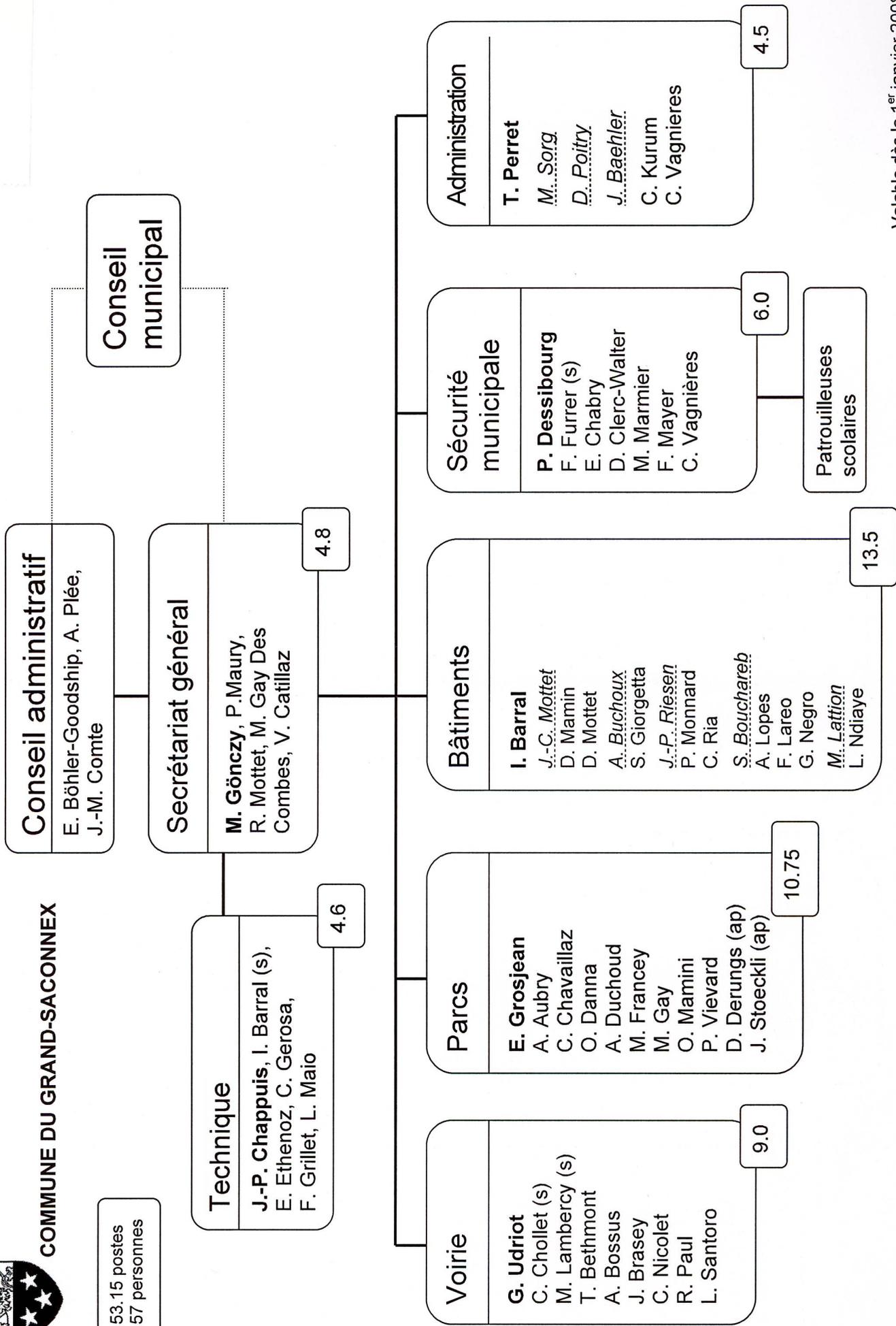
Germaine Kessi

Responsable du groupe transports et circulation



# COMMUNE DU GRAND-SACCONNEX

53.15 postes  
57 personnes



CM 10.12.2007  
Annexe 5

Valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008

CT 10.12.2007  
Annexe 7

Grand-Saconnex, le 28 novembre 2007

Michel Pomatto  
28 chemin Auguste-Vilbert  
1218 Grand-Saconnex  
Tél. : 022 791 01 87 – Portable : 079 616 36 18  
E-mail : michelpomatto@studiomrp.ch

À l'attention de  
Monsieur Shahin Ammane  
20 minutes SA  
Avenue Krieg 7  
Case postale 290 - 1211 Genève 17

Concerne : article du 18 novembre 2007 concernant la ferme du Pommier.

Cher Monsieur,

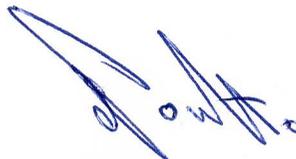
Je me permets de vous écrire, un peu tardivement, afin de vous faire part du malaise ressenti à la lecture de cet article. En effet, je n'y ai pas retrouvé, lorsque je suis cité, le reflet de nos conversations.

Vous m'avez contacté suite à mes questions concernant l'occupation de cette ferme lors du conseil municipal du mois d'octobre, puis après celui du mois de novembre, où des réponses m'ont été fournies. Je vous ai répondu aimablement, de façon mesurée et sans émettre d'attaques personnelles. La phrase présentée telle une citation en début d'article n'est pas de moi.

En tant qu'élus socialiste, j'ai effectivement répondu, lorsque vous me l'avez demandé, que j'aurais personnellement préféré que l'on aide une famille dans le besoin, en relevant toutefois le statut précaire de cette location. La création de chambres pour étudiant-e-s est, de ce point de vue, un bon projet.

À votre question concernant le jeune couple qui habite actuellement dans cette ferme, j'ai admis que je trouvais cette situation gênante, en précisant que je ne connaissais pas la situation personnelle de ces personnes.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Michel Pomatto

CM 10.12.2007  
Annexe 8

Suite à l'intervention de Michel Pomatto, j'aimerais faire une mise au point en ce qui concerne la ferme du Pommier. J'affirme tout d'abord que je n'ai en aucun cas pris contact avec la presse pour évoquer l'occupation de cette maison, ni aucun membre de la fraction de Verts d'ailleurs. M. Ammane m'a téléphoné peu après le Conseil Municipal de mois d'octobre, il possédait déjà une bonne partie de l'article paru en novembre et m'a demandé mon avis. Je lui ai dit que qu'une question avait été posée au CM et qu'une réponse serait donnée en novembre, sans autre commentaire.

J'aimerais toutefois ici apporter quelques éclaircissements sur la proposition que j'ai faite lors du CM du mois de novembre à une heure assez tardive, ceci pour lever tout malentendu. Dans le préambule de cette proposition, j'ai parlé d'un lien qui existe entre l'un des membres du CA avec le locataire de la ferme et du conflit d'intérêt que ce lien pourrait générer dans le cas où le CA se pencherait sur la répartition de locaux de cette ferme. Pour évoquer ce lien, j'ai utilisé le mot connivence qui a été interprété dans le sens d'une entente délibérée. Or je souhaitais simplement mentionner l'accointance, autrement dit le lien de parenté qui existe entre ces deux personnes et la situation inconfortable que cet état de fait pourrait présenter.

Je m'en suis déjà expliqué avec le CA, le bureau du CM et le secrétaire général, et je le répète ici volontiers. Jean-Marc Comte effectue son travail de CA avec compétence et probité. Je suis tout à fait désolé si mes propos ont pu faire croire le contraire.

Je suis convaincu que M. Comte poussera l'honnêteté intellectuelle à s'abstenir au cas où l'aménagement de la ferme du Pommier serait évoqué en réunion du CA. Je n'émetts ici aucun jugement de valeur sur le fait de savoir si cette situation est souhaitable ou non. Cela reste du seul ressort du CA.

Pierre Eckert, 10.12.2007